

DÉLIBÉRATION 21-13

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 janvier 2021

Date de la convocation : 19/01/2021
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à M. Jean-Claude LUCIANO, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Sophie PORNET à Mme Maryline SILVESTRE.

Absent suppléé : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : M. Fabien KRAEHN.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Cession de parcelles de terrain situées à Reventin-Vaugris à la société VIENNEDIS

Rapporteur : Martine FAÏTA

NOTE DE SYNTHÈSE

Vienne Condrieu Agglomération est propriétaire de deux terrains attenants, cadastrés AW 453 et AW 392 d'une contenance respective de 10 903 m² et 2 553 m², situés lieudit Gerbolle dans la zone d'activités de Vaugris à Reventin-Vaugris.

Une division parcellaire de l'emprise totale des deux terrains a permis de constituer trois parcelles en cours de numérotation destinées à accueillir des activités économiques.

La société VIENNEDIS située sur la commune de Vienne a fait part de son souhait de se porter acquéreur d'une des trois parcelles représentant une surface totale d'environ 2 600 m² (lot C au plan annexé) pour son activité de stockage de marchandises de grande distribution.

Il est ainsi proposé d'approuver la cession de l'emprise foncière représentant d'une contenance totale d'environ 2 600 m² cadastrée AW 453p (2 553m²) et AW 392p (47m²), moyennant le prix de 52 € HT/m² à la société VIENNEDIS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1, L2211-1, L. 2221-1, L. 3211-14 et L. 3221-1,

VU qu'en l'absence de réponse dans le délai d'un mois de la demande de réactualisation de l'avis de France Domaine du 06 Juin 2019, la collectivité peut ainsi valablement délibérer,

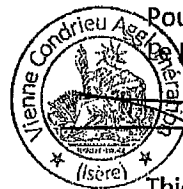
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (1 abstention)** :

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées AW 453p et AW 392p sises lieudit Gerbolle à Reventin-Vaugris, d'une surface respective d'environ 2 553 m² et 47 m², à la Société VIENNEDIS située à Vienne, représentée par son Président M. Christophe LECUREUX ou toute personne morale ou physique qui se substituerait, moyennant le prix de 52 € HT/m².

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1^{ère} Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 26 janvier 2021

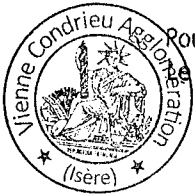
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 29 JAN. 2021
et a été publiée le 29 JAN. 2021



Pour extrait certifié conforme

Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 7300-SD

Grenoble, le 6 juin 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE L'ISÈRE
PÔLE D'ÉVALUATIONS DOMANIALES
8 rue de Belgrade – BP 1126
38022 GRENOBLE Cedex 1
Téléphone : 04 76 85 76 08
Mel : ddflp38.pole-évaluation@dgifp.finances.gouv.fr

Le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Isère
à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Sophie VIDBERG
Téléphone : 06 77 19 79 33 / 04 76 85 76 48 (le lundi)
Courriel : sophie.vidberg@dgifp.finances.gouv.fr
Réf. LIDO: 2019-38336V1134

Vienne CONDRIEU AGGLOMERATION

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : emprise d'environ 3000 m² à détacher de la parcelle AW 453 en bordure de voirie

ADRESSE DU BIEN : lieu-dit Gerbolle à REVENTIN-VAUGRIS

VALEUR VÉNALE : un prix de 156 000 € HT environ, soit 52 € HT le m² peut être admis pour une surface d'environ 3 000 m² desservie par voirie et réseaux en limite, biens libres de toute occupation

En l'absence de renseignements, l'évaluation ne tient pas compte d'éventuels coûts de désencombrement et dépollution du site.

1 – SERVICE CONSULTANT :

Vienne CONDRIEU AGGLOMERATION

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Saïda PREVOST

VOS RÉFÉRENCES :

2 – DATE DE CONSULTATION :

03/06/2019

DATE DE RÉCEPTION :

03/06/2019

DATE DE VISITE :

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT » :

03/06/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un terrain nu situé dans la zone d'activité de Vaugris.

Un accord amiable serait intervenu entre les parties au prix de 52 € HT le m² pour une surface d'environ 3 000 m².

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : emprise d'environ 3000 m² à détacher de la parcelle AW 453 en bordure de voirie

Description du bien : emprise de terrain nu et plat située le long de la RD4 route du Barrage dans la zone de Vaugris.

Absence d'information concernant des coûts éventuels de désencombrement ou dépollution du site.

Surface à détacher en bordure de voirie d'environ 3 000 m² sur parcelle AW 453 d'une surface totale de 10 903 m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : SCI DE L'ECLUSE, en cours d'acquisition par VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

- Situation d'occupation : biens évalués libres de toute occupation

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UX au document d'urbanisme en vigueur, terrain non aménagé mais déjà desservi par la RD4, non équipé mais tous réseaux au droit du terrain.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de la comparaison directe: cette méthode consiste à partir directement des références de transactions effectuées sur le marché immobilier pour des biens présentant des caractéristiques et une localisation comparables à celles du bien expertisé.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ


Le présent avis est valable un an.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,


Sophie VIDBERG
Inspectrice des Finances Publiques



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VIENNOIS

PLAN PROJET DE DIVISION ROUTE DU BARRAGE

PLANCHE 1

ECHELLE : 1/500

07 Juillet 2020

RATTACHEMENT PLANIMETRIQUE : SYSTEME LAMBERT CC 45
 RATTACHEMENT ALTIMETRIQUE : IGN 69 - ALTITUDES DITES NORMALES



ARPEENTOURS - STATUT de Géomètre-Expert
 Espace St Germain - Edouard Sirey - 29, Avenue Général Lefèvre - BP 221 - 38011 VIENNE Cedex
 Tél : 04 74 86 26 54 - Fax : 04 74 86 30 79 - AIG : 1401 - www.arpeentours.com - 67 : www.geoprofession.com

LES LIGNES COULEES ET SONT REPRESENTES A TITRE INDICATIF ET SONT RESERVEES EXPRESSIOMENT A L'EXAMEN COMPLEMENTAIRE

Indice	Date	Modifications	Plan N°
1	07/07/20	Plan topographique	1
2	09/07/20	Plan projet de bornage	
3	27/07/20	Remont de bornage	
4	23/09/20	Plan projet de division	

RdI Dossier
201482A

PLAN PROJET DE DIVISION

ARPEENTOURS - STATUT de Géomètre-Expert

ARPEENTOURS - STATUT de Géomètre-Expert

ARPEENTOURS - STATUT de Géomètre-Expert

ARPEENTOURS - STATUT de Géomètre-Expert

Application du plan cadastral
 Limite réelle de propriété
 Limite de division

